

Nombre de membres	16
Membres ayant répondu	13
Votants	13
Exprimés	13
Oui	13
Non	0

Accusé de réception en préfecture
087-200049278-20230118-DEL-2023-02-DE
Date de télétransmission : 19/01/2023
Date de réception préfecture : 19/01/2023



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 18 janvier, le Bureau Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Sébastien MOREAU, Président.

Date de la convocation : 12 janvier 2023

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

**Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Estelle DELMOND - Gérald GASCHET - Henri LAVAUD - Yves LE GOUFFE
Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Jean-Claude SAUTOUR
Philippe SIMON - Michel THEYS - Guy TOUZET**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2023-02

OBJET : INCUBATEUR ESS HAUTE-VIENNE **CHARTRE D'ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF**

Monsieur le Président informe que l'Incubateur ESS Haute-Vienne (LIESS) est une association créée en 2020 par un collectif de structures de l'accompagnement des projets ESS de la Haute-Vienne.

Il a vocation à porter les valeurs de l'économie sociale et solidaire et accompagner des collectifs à créer des structures de l'ESS et des projets innovants ancrés dans leur localité.

Il offre ainsi un accompagnement individualisé et collectif des porteurs de projet ESS sur le territoire Haute-Vienne.

Monsieur le Président informe qu'en 2021 et 2022, l'animatrice en charge du développement économique au PETR, participait au collectif d'accompagnants au titre de l'association Interconsulaire de la Haute-Vienne et était notamment, référente pour un projet sur le territoire Monts et Barrages.

Afin de poursuivre l'accompagnement des porteurs de projet incubés du territoire, LIESS propose d'intégrer le PETR au collectif des structures accompagnantes. Cette intégration se concrétise notamment par la signature de la charte d'accompagnement collectif. Cette charte a entre autres pour objectif de :

- préciser le cadre et les modalités d'intervention et définir les modalités financières,
- préciser l'engagement des structures accompagnantes, à savoir assurer une continuité d'accompagnement en participant à toutes les étapes du parcours d'incubation jusqu'à la sortie du projet,
- préciser les objectifs et les modalités d'accompagnement des projets : nombre d'heures d'accompagnement déterminé par le comité technique en fonction de chaque projet, plan d'accompagnement coconstruit par la référente et les porteurs de projet, participation aux réunions du collectif d'accompagnants et sur invitation et selon les besoins aux comités de sélection, comités techniques, temps collectifs, ateliers, etc.
- préciser les éléments de suivi et d'évaluation et les livrables attendus.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité, valident la proposition d'intégration de l'Incubateur ESS de la Haute-Vienne et autorisent le Président ou le Vice-Président en charge du développement économique et à signer la Charte d'engagement.

Fait et délibéré à Bujaleuf
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.

Le Président,
Sébastien MOREAU